

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 37 (1949)

Heft: 766

Artikel: La loi sur la tuberculose a été repoussée

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-266863>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATEUR DU JOURNAL	Organe officiel	ABONNEMENTS
Emilie GOURD	des publications de l'Alliance nationale	SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.)
RÉDACTION	des Sociétés féminines suisses	Abonnement de soutien 8.—
M ^{me} WIBLE-GAILLARD, 10, rue des Granges	Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	Le numéro 0.25
ADMINISTRATION ET ANNONCES		Les abonnements partent de n'importe quelle date
M ^{me} Renée BERGUER, 1, route de Chêne		

L'indifférence est la
plus grave des mala-
dies de l'âme.

FÉNELON.



XXXVIII^{me} Assemblée Générale de l'Association Suisse pour le Suffrage féminin

Ce fut la vaillante section valaisanne, une de nos dernières nées, qui assumait cette année la charge d'accueillir les 14 et 15 mai, la 38^{me} assemblée générale. Les cadettes de famille jouissent toujours d'une affection particulière, aussi fut-ce avec un très grand plaisir que nous nous rendîmes en la pittoresque cité séduisante.

Le samedi à 16 h. 30, dans la salle du Grand Conseil obligeamment mise à notre disposition par la municipalité, Mme Vischer-Alioth, présidente centrale ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux déléguées, un peu moins nombreuses que de coutume en raison de la situation assez excentrique de notre lieu de rendez-vous.

Le rapport présidentiel rappelle les votations survenues cette année dans les différents cantons : Soleure où la participation des femmes, en matière communale, fut repoussée à une faible majorité, Frauenfeld où l'on refusa le suffrage féminin dans les questions ecclésiastiques ; A Bâle-Campagne, une motion fut déposée pour l'introduction du vote féminin dans les campagnes et remise pour étude au Conseil d'Etat. Une votation aura lieu dans quel que temps. Les sections de Davos et Saint-Limier se sont dissoutes, par contre une nouvelle s'est créée à Saint-Aubin.

Le comité d'action a organisé à Berne la grande manifestation, si réussie, à l'occasion du centenaire de la Constitution. Le comité central a demandé et obtenu que les femmes puissent recevoir, si elles le désirent, un exemplaire de la Constitution fédérale, comme les citoyens.

Donnant suite à une suggestion de la section de Lucerne, on a mis à la disposition des sections, des affiches et des papillons à l'occasion de la votation sur la tuberculose.

Il est nécessaire d'intensifier le travail pour la formation civique féminine, on constate, en effet, lors des votations, une indifférence notoire de bien des femmes. En vue de la propagande, dans la presse, le comité d'action s'est adressé aux sections, par la voie du Secrétariat féminin en les priant de réagir immédiatement contre toute attaque parue dans les journaux ou la radio. La vigilance est, en effet indispensable, depuis que s'est constitué « Un comité de presse anti-suffragiste ». Les sections sont invitées à répondre elles-mêmes rapidement ou à envoyer leurs réponses au Secrétariat féminin. A la réunion annuelle des présidentes, on a invité quelques journalistes femmes pour leur exposer ces problèmes. La présidente exprime encore sa reconnaissance à la presse féminine qui soutient vaillamment le suffrage : surtout le *Schweizer Frauenblatt* et le *Mouvement féministe*.

Ce rapport si complet et documenté est approuvé à l'unanimité et l'on en remercie l'auteur.

¹ Nous nous excusons d'avoir annoncé, dans notre numéro du 8 mai, que cette modification avait été adoptée.

Après lecture et approbation du rapport financier, on discute une proposition de versement de fr. 1,20 par membre à l'Alliance, pour subvenir aux frais du Secrétariat féminin. Pour ne pas accabler les petites sections de cette charge considérable, on suggère de ne compter pour le versement aux deux caisses centrales que les membres réguliers, les autres seraient membres amis.

Mme Gonzenbach, présidente de la section de Berne, est nommée par acclamations, membre du comité central. La modification des statuts permettant d'accueillir dans l'Association des groupements politiques ou confessionnels, qui avait été ajournée l'an dernier, est encore renvoyée au comité central pour une étude plus approfondie. Il tiendra compte des diverses suggestions faites à ce sujet.

Après cette copieuse séance administrative on se retrouva à 20 h. 30 dans la même salle pour l'assemblée publique d'information, que fréquenta un public extrêmement nombreux. Il écouta avec une attention soutenue une série d'exposés clairs et nets :

Mlle Quinche, avocate à Lausanne, parla des difficultés féminines suisses. Mme Leuch (Lausanne), de quelques questions législatives actuelles. Mme Gerhard (Vevey) : la mère de famille et le suffrage féminin. Mlle Renée de Sépibus : premiers jalons dans le Valais. Mme Vischer-Alioth (Bâle), présidente centrale : le travail de la femme à travers le monde.

Nous tenons tout particulièrement à féliciter Mlle de Sépibus, la présidente de la jeune section valaisanne, pour le travail qu'elle accomplit avec tant de courage et de dévouement dans un canton de montagne, où la propagande est rendue si difficile en raison de sa situation géographique. Le dimanche 15 mai, dès 9 h. 45, nous nous retrouvons pour entendre Mme Gerhard, de Vevey, qui demande au nom de sa section que l'on étudie la question du refus des femmes de payer leurs impôts et de ses conséquences au point de vue juridique et pratique. Après une longue discussion, l'assemblée, à l'unanimité, a invité le comité central à étudier la question. Mlle Quinche et Mme de Rahm, juge à la Chambre pénale des mineurs à Lausanne, parlent ensuite de l'activité des femmes comme juges et comme fonctionnaires.

A l'unanimité, l'assemblée a émis le vœu que la magistrature et les fonctions publiques soient ouvertes aux femmes dans toute la Suisse comme elles le sont dans le canton de Vaud, et voté une résolution dans ce sens.

Une autre résolution est encore votée à l'unanimité, protestant avec énergie contre le fait que les femmes sont exclues de la votation sur la loi fédérale contre la tuberculose.

Pour clore cette assemblée extrêmement intéressante et réjouissante, un déjeuner réunit les déléguées et leurs hôtes à l'Hôtel de la Paix.

Nous tenons à remercier les autorités municipales de Sion, et très particulièrement MM. de Roten, conseiller national, député au Grand Conseil valaisan, de Rivaz, juge, Spahr, président du Tribunal cantonal, qui en nous honorant de leur présence à nos délibérations, nous ont montré l'intérêt qu'ils portent à notre cause. Nos remerciements également à la vaillante section de Sion, pour l'excellente organisation de cette assemblée et tout particulièrement à sa présidente, Mlle de Sépibus, qui en est l'âme et l'animatrice.

A. B.

La loi sur la tuberculose a été repoussée

Il y a confusion, Madame, en
Suisse, les femmes ne votent pas.



Cliché obligeamment prêté par la Coopération

Les suffragistes n'ont pas été seules à s'indigner d'être tenues à l'écart de cette consultation dont dépendait une décision affectant la vie individuelle et familiale pour chacune de nous. Le chroniqueur financier de la *Tribune de Genève* avait attiré l'attention de ses lecteurs sur cette anomalie ; le caricaturiste Merminod avait dessiné pour *La Coopération* un spirituel croquis qu'il nous a aimablement autorisées à reproduire ici. On a pu lire dans le *Walliser Bote* sous la reproduction de l'affiche où une mère heureuse tient un bel enfant : « N'est-ce pas une raillerie que les femmes, que cette loi concerne tout autant que les hommes, n'aient rien à dire là-dessus, comme si elles étaient du simple bétail ? ».

Nous sommes reconnaissantes à ceux qui ont compris que l'exercice de la démocratie

De Chexbres à Beyrouth

Le succès du cours de Chexbres

Un compte-rendu « technique » paraissant d'autre part, c'est de l'aspect psychologique, si je puis dire, que je désire parler.

L'adieu des participantes fut « Merci aux organisatrices. Les repas furent bons et soignés, les lits confortables, les séances passionnantes. Ce fut parfait. Ce fut instructif. Ce fut vivant et ce fut gai ».

Et nous ajoutons avec actions de grâces : « Ce fut ensolleillé à souhait », le temps sombre des jours précédents s'étant magnanimement éclairci pour le week-end.

Disons d'emblée que ce premier cours romand d'après-guerre fut un succès, tant par le nombre des congressistes que par la valeur des exposés et par l'entrain de bon aloi qui ne cessa de régner. Ce fut réconfortant. Une aimable atmosphère réunit dans les locaux vert clair de l'Hôtel Victoria, les représentantes des sections de Genève, Vevey, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Bienne, St. Aubin, Fribourg et Valais, à part, bien entendu, la capitale vaudoise. La note confédérale alémanique fut donnée par les représentantes de Bâle et de Berne.

Un chroniqueur valaisan a publié dans *Curieux* un aimable écho de l'Assemblée sous le titre...

Où le débat s'élève

Pendant toute une semaine, les débats au Grand Conseil se sont déroulés moroses et tristes et plusieurs députés, inconscients de la situation financière ont continué de pousser aux dépenses. Cependant, samedi, l'on entendit enfin des discours éloquents, logiques, clairs et sincères : l'Association suisse pour le suffrage féminin tenait ses assises dans la salle !

De fructueux échanges d'idées remirent en selle les lassées d'attendre sans jamais rien voir venir — ne semble-t-il pas que nous remplissions un tonneau de Danaïdes depuis près de 50 ans que nous luttons pour la conquête de nos droits légitimes ? De nouveaux moyens d'action furent suggérés, et nous sommes reparties bien décidées à faire faire des pas de géant à notre cause qui demande une obstination patiente et organisée si nous ne voulons plus voir les conséquences, parfois lamentables, de la privation de nos droits civiques.

Nous fûmes tout spécialement impressionnées par l'exposé si précis, accompagné de nombreux exemples pris dans la réalité, que nous fit Me Kammacher, avocate à Genève. Quand ce ne serait que pour que les jeunes filles et les femmes suisses pussent garder leur nationalité en épousant un étranger, il vaudrait la peine de ne jamais se décourager et peut-être que, finalement, en raison de notre impopularité, on finira par nous accorder ce droit de vote et d'éligibilité auquel nous avons droit de par notre qualité de citoyennes suisses et que l'on ne nous dénie

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SAONNIER

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11

GENÈVE

